

Décret portant Nominations et Promotions
à Titre Exceptionnel et Etranger, dans
l'Ordre National du Dahomey (Additif)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n° 394/PR.CH. du 27 Octobre 1966 portant Nominations et Promotions à Titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Dahomey ;
SUR la Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - L'article 1er du Décret n° 394/PR.CH. du 27 Octobre 1966 portant Nominations et Promotions, à Titre Exceptionnel et Etranger, dans l'Ordre National du Dahomey est complété comme suit :

Au grade d'Officier
(Rang du 1er Août 1966)

La Révérende Mère MUNET Marie-Thérèse - Maison de la Vierge à Menton - 52 ans
d'Apostolat -

Le R.P. DELBAERE Louis - Ancien Professeur et Supérieur du Séminaire de Ouidah -
Ancien Vicaire Général - 31 ans de Ministère Sacerdotal -

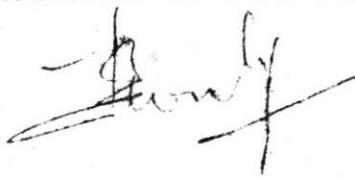
Le R.P. PERRIN Paul - (à titre posthume) - Supérieur de la Cathédrale de Porto-Novo
Vicaire Général - Fondateur du Petit Séminaire de Porto-Novo
40 ans de Ministère Sacerdotal -

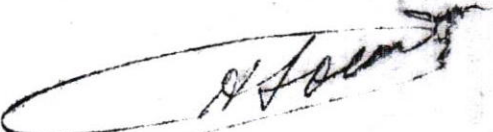
Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 13 JANVIER 1967

Par le Président de la République

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


M.S.COULIBALY.


Général Christophe SOGLO.

AMPLIATIONS :

PR..... 4

Ministères..... 9

Intéressés..... 3

Grande Chancellerie..... 10